SNUDI FORCE OUVRIERE 13 www.snudifo13.org



13 Rue de l'Académie 13001 Marseille Tel: 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax: 09 57 49 82 49

Mail: contact@snudifo13.org

InFO Mail N°75 – 15 juin 2016 – Mouvement complémentaire – Précision importante

MOUVEMENT Phase complémentaire PRECISION IMPORTANTE BONIFICATION 50 POINTS

De nombreux collègues nous interrogent sur la bonification 50 points pour les vœux en Education prioritaire.

La circulaire précise :

« Afin de satisfaire un plus grand nombre d'enseignants avec un faible barème, une bonification de 50 points sera accordée sur les vœux formulés en rang 1 à 5 pour les postes situés en réseau d'éducation prioritaire (REP+/REP/EA). Cette bonification est valable uniquement sur les vœux concernés. Elle n'est pas acquise au barème. »

Cette bonification de 50 points n'est attribuée que sur les vœux en Education prioritaire (REP+/REP et EA) pour les rangs 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5.

Il n'est donc pas obligatoire de mettre 5 vœux en Education prioritaire!

Cette précision nous a bien été donnée aujourd'hui par le service du mouvement.

Exemple 1:

Vous ne pouvez mettre qu'un seul vœu REP parmi les 5 premiers vœux et vous n'aurez la bonification de 50 points QUE pour ce vœu REP.

Exemple 2:

Vous pouvez mettre les 3 premiers vœux en écoles « banales » puis le 4ème vœu en REP puis le 5ème vœu en école « banale » et vous n'aurez les 50 points de bonification que pour le 4ème vœu.

Un seul vœu en Education prioritaire suffit donc dans ce classement pour avoir la bonification de 50 points.

RAPPEL: Fermeture du serveur mouvement aujourd'hui à minuit!

Le prochain groupe de travail se réunira le jeudi 16 juin pour vérifier/corriger les erreurs que vous nous aurez fait remonter.

Premiers résultats du 2nd mouvement : vers le 23 juin (date indicative)

Vous avez besoin du syndicat?
Le syndicat a aussi besoin de vous!
Rejoignez-nous! Syndiquez-vous!

FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !
FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !